IGP POWDER COATINGS

Fiche technique

IGP-RAPID®*top* 381MA-A0

Peinture de finition en poudre mate à structure fine pour système à deux couches à appliquer en intérieur sur les matériaux dérivés du bois thermosensibles.

Propriétés

- Mat profond
- Struct. fine variable
- Couleurs unies
- Qualité intérieure

Propriétés de la poudre

Granulométrie:	< 100 µm
Extrait sec:	> 99 %
Densité:	1.3 kg/l-1.6 kg/l
Durée de stockage:	au moins 9 months à ≤ 15 °C au moins 6 months à ≤ 25 °C dans le récipient d'origine intact
Teintes de couleurs:	Teintes RAL et NCS-S, couleurs individuelles sur demande

Mise en œuvre

Prétraitement

Si l'état de la surface du MDF en sortie d'usine ne correspond pas aux exigences de qualité du produit final, la surface doit être poncée. Cette démarche permet de s'assurer que le matériau présente une surface uniformément lisse et qu'il est exempt d'impuretés, de petites rayures, de poussière, de graisse, etc. Pour plus d'informations, voir IGP-TI 111.

Appareils de revêtement
Tous les systèmes électrostatiques disponibles dans le commerce, qu'il s'agisse de systèmes de charge Corona ou Tribo. Pour la construction et de l'exploitation d'installations de revêtement en poudre, il convient de respecter les prescriptions suivantes : ATEX RL 2014/34/EU, EN 50177, DIN EN 16985.

Épaisseur de film recommandée
80 µm - 100 µm

Un résultat de revêtement homogène pour les peintures structurées ou des différences de pouvoir couvrant spécifiques à la teinte ou à l'article peuvent nécessiter des épaisseurs de couche plus importantes. Les recommandations d'application correspondantes doivent être respectées. Pour un calcul préalable de la quantité de peinture en poudre nécessaire, l'épaisseur de couche requise doit être déterminée en fonction de l'objet.

Conditions de cuisson

T_{Objet}	t_{min}	t_{max}
130 °C	12 minutes	20 minutes
135 °C	**5 minutes**	**10 minutes**
150 °C	4 minutes	10 minutes

Il est conseillé, dans tous les cas, de procéder à des essais pratiques en fonction de l'objet et du four de cuisson afin de déterminer les conditions optimales de cuisson.

Recyclage
De petites quantités de poudre recyclée peuvent être ajoutées à la poudre fraîche, si possible automatiquement. Important : limiter l'overspray au strict minimum. La directive de mise en œuvre VR214 doit être respectée.

Propriétés du film

Testé sur

Substrats:	EGGER MBPL 25mm
Structure testée:	Getestet auf Primer 13 mit einer Gesamtschichtdicke > 160µm
Température de l'objet:	135 °C, 5 min.

Essais mécaniques

Test de la charnière	≤ 1.1	IGP AA341.54

Tests chimiques

Aceton-Test	2N jusqu'au niveau 2	IGP AA341.58

Additional properties		
Verhalten bei chemischer Beanspruchung	B	DIN 68861 - 1 2011-01
Verhalten bei Abriebbeanspruchung	C	DIN 68861 - 2 2020-07
Verhalten bei Kratzbeanspruchung	D	DIN 68861 - 4 2013-02
Verhalten bei trockener Hitze	C	DIN 68861-7 1985-04
Verhalten bei feuchter Hitze	B	DIN 68861 - 8 2001-04
Lichtbeständigkeit	> 6	DIN EN 15187 2006-12
Wasserdampfbeaufschlagung 3 cycles : pas de changements visibles	i.O.	DIN 68930 2009-11
Wechselklimabeständigkeit 1 cycle : pas de changements visibles	i.O.	DIN 68930 2009-11
Wechselklimabeständigkeit Module 3, 10 cycles : pas de changements visibles	i.O.	AMK-Merkblatt 005 2015-04
Feuchtebeständigkeit Module 2, 14 jours : pas de changements visibles	i.O.	AMK-Merkblatt 005 2015-04

Informations complémentaires

Emballage
Carton de 20 kg avec sac PE antistatique

Protection des parties revêtues
Une fois refroidis, les éléments peints doivent être emballés dans des matériaux appropriés sans plastifiants. Ils doivent être stockés à l'abri des intempéries pour éviter la formation de condensation et donc de taches d'eau sur le revêtement.

Nettoyage
Les pièces peintes doivent être nettoyées selon les directives RAL-GZ 632 ou SZFF 61.01.

Retrait et mise au rebut du produit
Au terme de leur utilisation, les éléments peints doivent être recyclés de manière appropriée. Les filières de traitement des boues ou résidus de poudre doivent être respectées, conformément aux réglementations locales, en tenant compte de la classification des déchets « 080201, déchets de produits de revêtement en poudre » conformément au Catalogue européen des déchets (CED).

La présente préconisation d'application est basée sur les connaissances actuelles. Elle est transmise à titre indicatif et ne vous dispense pas de réaliser vos propres tests. L'utilisation, l'application et la mise en œuvre des produits ont lieu en dehors de notre champ de contrôle et relèvent de ce fait exclusivement de votre responsabilité.

Consulter la fiche de données de sécurité avant d'utiliser le produit. Fiche de données de sécurité spécifique à l'article et mesures complémentaires de gestion des risques : **igp-powder.com**